

devis n°355

sarl gib
7 boulevard saint marcel
paris 75013 – france
+33 (0)1 44 88 57 78
contact@green-is-beautiful.com
www.green-is-beautiful.com

sarl au capital de 7 500 euros
503 916 348 r.c.s. paris
n° de siret : 385 328 257 000 48

client : la snet
2, rue jacques daguerre
92565 rueil-malmaison cedex

date : 14 octobre 2009

désignation : création & exécution d'un dossier technique de présentation pour LA SNET

objet : à destination des parties concernées par l'essai de co-combustion de boues de station d'épuration de la centrale Émile Huchet

★ création & exécution d'1 dépliant A4 (4 pages – format A3 plié en 2) imprimée recto-verso

- ° élaboration de 2 pistes créatives sur des thèmes prédéfinis à partir d'1 réunion de cadrage
- ° 2 cycles de correction/validation (jusqu'à la v3) sur la piste créative choisie
- ° livrable : 1 pdf destiné à l'imprimeur
- 3 jours/homme graphiste : 3 000 euros HT

★ création & exécution de 3 fiches (flyers) A4 recto « fiches techniques – argumentaires »

- ° élaboration de 2 pistes créatives sur des thèmes prédéfinis à partir d'1 réunion de cadrage
- ° 2 cycles de correction/validation (jusqu'à la v3) sur la piste créative choisie
- ° livrable : 1 pdf par fiche destiné à l'imprimeur
- 2 jours/homme graphiste : 2 000 euros HT

★ création des contenus rédactionnels pour le dépliant & les 3 fiches

- ° 2 cycles de correction/validation (jusqu'à la v3) par élément
- 5 jours/homme consultant senior : 5 000 euros HT
- 5 jours/homme consultant junior : 3 000 euros HT

★ suivi de fabrication

- ° gestion des BAT
- 0,5 jour/homme graphiste : 500 euros HT

★ impression des documents : 1870 euros HT

- ° 1 dépliant 4 pages recto/verso quadri sur papier couché brillant FSC 200 g
- ° format fini : 21 x 29,7 cms - format ouvert : 42 x 29,7 cms - 1 pli rainé
- ° 3 feuillets A4 recto sur papier couché brillant FSC 200 g
- ° format : 21 x 29,7 cm - coupe au format
- ° quantité : 500 ex de chaque

les photographies et illustrations seront fournies par le client

total HT : 15 370,00 € HT

tva à 19,6 % : 3012,52 €

total TTC : 18 382,52 € TTC

conditions générales de vente : voir les 4 pages ci-jointes

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

définitions des termes employés

DD : Développement Durable

RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises

Prestations : ensemble des travaux effectués et fournis par la Société GIB ; réalisations graphiques, réalisations Web, réalisations rédactionnelles, conseil.

Prestation Web : ensemble des prestations de la Société GIB de type informatique.

Projet : ensemble d'activités qui sont prises en charge, dans un délai donné et dans les limites de ressources imparties, par des personnes qui y sont affectées dans le but d'atteindre des objectifs définis. Dans le cas des projets développés par la Société GIB, ce terme englobe un cycle d'activités techniques de définition-conception-réalisation-mise en œuvre-livraison d'outils de communication, de conseils préalables à la réalisation de ceux-ci voire de réalisation de fond rédactionnel suivi.

Cient : personne physique ou morale à l'initiative du projet ou à qui, le cas échéant, la prestation sera livrée.

préambule

GREEN IS BEAUTIFUL® est aujourd'hui la seule agence conseil en Développement Durable & communication éco-responsable qui associe l'accompagnement en stratégies RSE et biodiversité à une expertise en esthétique verte.

Ces domaines de compétences sont déclinés autour des activités suivantes : conseil en DD et accompagnement de stratégie RSE, conseil en communication éco-responsable, création d'outils de communication (photographies, illustrations, graphisme, webdesign, développement Web, création de tout type de support print et Web, rédaction de contenu éditorial).

Ces conditions générales de vente constituent le cadre contractuel financier qui lie la SARL GIB et ses clients. Elles s'appliquent à la totalité des prestations réalisées par l'agence GREEN IS BEAUTIFUL®.

L'acceptation du devis ou signature du contrat avec la SARL GIB emporte acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente. Ces conditions générales de vente prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou sur toutes conditions d'achat du client.

La SARL GIB se réserve le droit d'établir des différenciations tarifaires et la négociation de conditions particulières de vente de prestations en cas de demande spécifique du client pour des prestations non répertoriées en préambule des présentes conditions générales de vente.

1 – commande

Toute commande fera l'objet d'un devis détaillé proposé par la Société GIB et accepté par le client. Le client s'engage à fournir toutes les informations et les documents nécessaires à l'établissement du devis. Dans le cas de la conception/réalisation de supports de communication print ou Web, un cahier des charges sera fourni par le client.

La signature du devis par le client constitue l'acceptation de celui-ci, l'obligation de régler le montant de l'acompte qui accompagne le devis et l'entrée en vigueur de la commande.

2 – charte éthique

L'agence GREEN IS BEAUTIFUL® demande au client de signer sa charte éthique au moment de la commande. Elle se réserve le droit de refuser d'établir un devis et de travailler pour le client si les valeurs, soit du client, soit mises en avant dans le projet, ne correspondent pas à ses propres valeurs.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

3 – prix et règlement

Les prix s'entendent hors taxe. Les prix toutes taxes comprises s'entendent comme les prix hors taxes majorés de la T.V.A applicable au moment de l'établissement du devis. La Société GIB se réserve le droit d'appliquer toute nouvelle taxe qui entrerait en vigueur pendant la réalisation du projet. Les prestations sont effectuées aux prix indiqués dans le devis.

Un acompte correspondant à 50% du prix TTC total des prestations est exigé lors de la signature du devis. Les prestations de la Société GIB ne débutent qu'après le versement de cet acompte. Le solde du prix est payable comptant au jour de la remise des prestations commandées par le client et comme indiqué sur la facture.

Dans le cas de créations d'outils de communication toute demande supplémentaire de mise au point et/ou de nouvelle maquette ou jeu de correction fera l'objet d'une nouvelle estimation et d'un avenant au devis initial. Toute correction après validation de la maquette fera l'objet d'un devis additif et sera pris à la charge du client.

En aucun cas l'acompte ne sera restitué.
Nos devis sont valables un mois.

4 – retard de paiement

Tout retard de paiement des prestations livrées entraîne une pénalité financière de retard égale à une fois et demi le taux de l'intérêt légal pratiqué par la banque centrale européenne et en vigueur au jour d'émission de la facture. Cette pénalité est calculée sur le prix toutes taxes comprises de la somme restant due par le client, et court de plein droit à compter de la date d'échéance de la facture.

Ces pénalités sont exigibles sans formalité ni mise en demeure particulière.

5 – délai de livraison

Les délais de livraison indiqués sur les devis sont établis conjointement par la SARL GIB et son client, et ne sont qu'indicatifs. La Société GIB s'engage à informer son client de tout retard dans ces délais indicatifs et la Société GIB se réserve également le droit de ne pas respecter les délais indiqués au client en cas de forces majeures telles que définies par la loi française.

6 – confidentialité

La Société GIB et le client s'engagent à ne diffuser aucune des informations qui leur seront communiquées, avant comme après la fin du projet.

7 – propriété intellectuelle et artistique

Le règlement final soldant toutes les factures émises par la SARL GIB et dues par le client emporte la cession des droits de reproduction, de présentation et de diffusion.

La cession des droits à la diffusion concerne uniquement les documents finis livrés au client et réglés intégralement par le client, les documents de production et les sources restant la propriété de la Société GIB. Cette cession des droits est valable pendant toute la durée de protection des droits d'auteur.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les droits de commercialisation, d'adaptation et de modification des outils de communication fournis par la Société GIB ne sont pas cédés au client. Aucune retouche n'est autorisée sans l'accord de la Société GIB.

Nos travaux constituent une création graphique originale protégée par la loi n°92-597 du 01/07/92 relative au Code de la propriété intellectuelle. Elle demeure la propriété morale et physique de son auteur. Seuls sont vendus les droits de reproduction pour l'unique usage ou tirage imprimé définis sur la note d'honoraires ou de cession de droits. Elle ne peut être modifiée, reproduite, vendue ou réutilisée pour un autre usage (qui est soumis au paiement de droits de reproduction) sans l'accord écrit préalable de l'auteur.

Le client reconnaît avoir pris connaissance des mises en garde effectuées par la Société GIB concernant les lois du copyright et de la propriété intellectuelle, et les peines pouvant être encourues au titre de leur violation.

8 – communication

La Société GIB se réserve le droit de citer le projet et le nom du client final dans le cadre de ses références professionnelles et personnelles. Cela inclut le site Web de l'agence GREEN IS BEAUTIFUL® et ses autres outils de communication.

Cependant la Société GIB se réserve le droit de refuser au client toute mention de la marque GREEN IS BEAUTIFUL® si elle estime que le produit fini n'est pas conforme à sa charte éthique ou aux prestations livrées au client. Elle notifiera son désaccord par lettre recommandée avec accusé de réception. Ceci ne préjuge en rien de toute contestation des droits de propriétés intellectuelles.

Dans le cadre de la réalisation de sites Web, le nom de GREEN IS BEAUTIFUL® devra apparaître en pied de page en tant que réalisateur du site Web, avec un lien cliquable vers son propre site Web. Les photographies et illustrations signées GREEN IS BEAUTIFUL® devront être accompagnées de leur crédit sur toutes publications imprimées ou présentées sur le Web.

9 – responsabilité du contenu éditorial

Si la Société GIB n'a pas la charge explicite et mentionnée dans le contrat de la création du contenu rédactionnel, alors la Société GIB n'est en aucun cas responsable du contenu rédactionnel fourni par le client et figurant sur les outils de communications créés.

Le fond rédactionnel réalisé par la Société GIB est cédé au client lors du paiement final total. Le client devient alors seul responsable du contenu.

10 – garanties lors des prestations web

La prestation Web possèdera une garantie d'un mois, à compter de la signature de la recette définitive, contre tous vices entrant dans le périmètre du cahier des charges. La Société GIB n'est pas responsable des systèmes tiers utilisés. Pendant cette période, si l'utilisateur se rend compte d'une anomalie par rapport au cahier des charges prédéfini, la Société GIB s'engage à corriger l'erreur. Les interventions comme les déplacements en région Ile-de-France seront gratuits. Les déplacements hors Ile-de-France feront l'objet d'un défraiement pris en charge à 50% par le client.

Cette garantie n'est pas une assurance et sera nulle dans les cas suivants :

- le système a été utilisé dans des circonstances non prévues dans le cahier des charges,
- les tables et les programmes ont été modifiés par le client sans notre accord écrit,
- la fourniture a été détériorée par suite d'un événement indépendant de notre volonté,
- les scripts d'application sont modifiés,

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

- les données sont directement modifiées dans la base de données et ne permettent pas d'assurer la cohérence des informations du point de vue de l'application.

Passé le délai de garantie, toute demande de maintenance fera l'objet d'un nouveau devis.

11 – dispositions générales

Clause d'invalidité :

Dans l'hypothèse selon laquelle une des clauses des présentes conditions de vente serait considérée comme nulle et non avenue par un changement de législation ou une décision de justice, cela n'affecte pas la validité et le respect des autres clauses.

droit applicable :

Tous les litiges auxquels les présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites sont soumis au droit français.

tribunal compétent :

A défaut de résolution amiable les litiges seront portés devant les tribunaux compétents de Paris.

Le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente de la Société GIB et déclare les accepter. Il renonce de ce fait à se prévaloir de tout document contradictoire, notamment de ses propres conditions générales d'achat, qui ne seront pas imposables à la Société GIB même si la Société GIB en a eu connaissance.

le

à

signature et cachet de l'entreprise obligatoires
merci de bien vouloir parapher les pages 1 à 4